

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 20 avril 2018 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5
Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2018
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Avis de motion – Règlement numéro SQ 03-2012-05 amendant le règlement numéro SQ 03-2012 tel qu'amendé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel
 - 6.2 Adoption – Projet de règlement numéro SQ 03-2012-05 amendant le règlement numéro SQ 03-2012 tel qu'amendé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel
 - 6.3 Dépôt du rapport financier 2017
 - 6.4 Adoption de la politique de contrôle interne et de gestion des risques de fraude
 - 6.5 Avis de motion – Règlement visant à décréter l'achat et l'installation d'une pompe pour la station de surpression et d'un système de télémétrie pour la station de pompage, un emprunt ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt
 - 6.6 Appui au Club Auto-Neige Blizzard – Politique de soutien aux projets structurants (FDT)
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 6 122 819, 36, chemin des Deux-Lacs – Pentes de toit

- 7.2 P.I.I.A. – Lot 6 122 819, 36, chemin des Deux-Lacs –
Construction d'un bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2018-04-057 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-04-058 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 mars 2018 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-04-059 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 20 avril 2018 au montant de 216 615.24 \$ dont :

- 86 602.43 \$ sont des comptes payés;
- 130 012.81 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

6.1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 03-2012-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 03-2012 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LA VILLE D'ESTÉREL**

Avis de motion est donné par Monsieur François Richer Laflèche à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro SQ 03-2012-05 amendant le règlement numéro SQ 03-2012 tel qu'amendé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel.

2018-04-060 6.2 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 03-2012-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 03-2012 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LA VILLE D'ESTÉREL**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a adopté un règlement portant le numéro SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en mentionnant que certains changements sont faits, entre autres au niveau de la façon de procéder pour l'utilisation du stationnement municipal de l'avenue d'Anjou, des permissions ponctuelles qui pourraient être données pour le stationnement résidentiel en bordure de route lors d'occasions spéciales et de l'interdiction de stationner des véhicules sur des parties de terrain gazonnées;

CONSIDÉRANT que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public dès l'ouverture de la séance tenante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le projet de règlement numéro SQ 03-2012-05 amendant le règlement numéro SQ 03-2012 tel qu'amendé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017**

Tel que stipulé à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la trésorière dépose au Conseil, séance tenante, le rapport financier 2017 et le rapport de l'auditeur. Ce rapport est transmis électroniquement au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et une copie est conservée aux archives de la Ville.

2018-04-061 6.4 **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE FRAUDE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la politique de contrôle interne et de gestion des risques de fraude adoptée par la résolution numéro 2016-01-008;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

ADOPTE la politique de contrôle interne et de gestion des risques de fraude telle qu'annexée au livre des délibérations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.5 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT À DÉCRÉTER L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE POMPE POUR LA STATION DE SURPRESSION ET D'UN SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE POUR LA STATION DE POMPAGE, UN EMPRUNT AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LE REMBOURSEMENT DUDIT EMPRUNT**

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Lussier à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement visant à décréter l'achat et l'installation d'une pompe pour la station de surpression et d'un système de télémétrie pour la station de pompage, un emprunt ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

2018-04-062 6.6 **APPUI AU CLUB AUTO-NEIGE BLIZARD - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (FDT)**

CONSIDÉRANT que le Club Auto-Neige Blizzard sollicite l'appui de la Ville d'Estérel pour supporter une demande de subvention à déposer à la MRC des Pays-d'en-Haut dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (FDT) pour l'achat d'un surfaçeur;

CONSIDÉRANT que l'achat de cet équipement pourra permettre d'augmenter la qualité des pistes et ainsi accroître l'achalandage;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe budgétaire annuelle est allouée à la MRC des Pays-d'en-Haut du Pacte rural du Fonds de développement du territoire (FDT);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

APPUIE le Club Auto-Neige Blizzard dans ses démarches visant à obtenir une subvention de 50 000 \$ pour l'achat d'un surfaçeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2018-04-063 7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6 122 819, 36, CHEMIN DES DEUX-LACS – PENTES DE TOIT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 6 122 819, soit le 36, chemin des Deux-Lacs;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction de six (6) toits plats au bâtiment principal alors que le règlement de zonage et ses amendements exige une pente minimale de 5/12 pour un toit d'une habitation;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU18-0404, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2018-0003 pour la construction de six (6) toits plats au bâtiment principal telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée dans le journal Accès, LE journal des Pays-d'en-Haut en date du 4 avril 2018 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2018-0003 pour la construction de six (6) toits plats au bâtiment principal telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-04-064

7.2

**P.I.I.A. – LOT 6 122 819, 36, CHEMIN DES DEUX-LACS –
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal au 36, chemin des Deux-Lacs;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Échantillons de pierre, de déclin de bois, de bardeau d'asphalte, d'aluminium pour le fascia, le soffite et le contour des fenêtres;
- Illustrations de la maison;
- Dépliant des portes et fenêtres;
- Plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre;
- Plan projet de construction préparé par un technologue professionnel;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU18-0405, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal au 36, chemin des Deux-Lacs tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2018-04-065

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 42, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 20 avril 2018**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Dean Arsenault	29-03-2018	8994	225.00 \$
Dicom Express	29-03-2018	8995	11.45 \$
Distribution EauxMax Enr.	29-03-2018	8996	152.00 \$
Eugène Francoeur	29-03-2018	8997	1 121.00 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	29-03-2018	8998	11 626.27 \$
Pétroles Goyer Ltée	29-03-2018	8999	4 256.59 \$
René Plouffe	29-03-2018	9000	240.00 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	29-03-2018	9001	402.41 \$
Petite Caisse	29-03-2018	9002	659.50 \$
Services de café Van Houtte Inc.	29-03-2018	9003	466.84 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	29-03-2018	9004	2 467.78 \$
Ville de Sainte-Adèle	29-03-2018	9005	3 774.90 \$
Xérox Canada Ltée	29-03-2018	9006	500.80 \$
Ministre des finances (Sentiers)	29-03-2018	9007	1 170.45 \$
Gestion Bernard Imbert	29-03-2018	9008	172.29 \$
Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut	29-03-2018	9009	200.00 \$
Eugène Francoeur	29-03-2018	9010	1 121.00 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	29-03-2018	9011	3 952.93 \$
Groupe Hémisphères Inc.	29-03-2018	9012	5 788.99 \$
Toromont CAT (Québec)	29-03-2018	9013	197.44 \$
Ministre des finances (Drainage)	29-03-2018	9014	6 531.00 \$
Revenu Québec	29-03-2018	9015	16 022.98 \$
Société d'Histoire de Ste-Marguerite-Estérel	29-03-2018	9016	750.00 \$
Xérox Canada Ltée	29-03-2018	9017	254.17 \$
Bell Canada	31-03-2018	Internet	0.85 \$
Bell Canada	31-03-2018	Internet	0.73 \$
Bell Canada	31-03-2018	Internet	82.15 \$
Bell Canada	31-03-2018	Internet	540.94 \$
Bell Canada	31-03-2018	Internet	500.14 \$
Hydro-Québec	31-03-2018	Internet	2 352.89 \$
Hydro-Québec	31-03-2018	Internet	861.48 \$
Hydro-Québec	31-03-2018	Internet	67.50 \$
Hydro-Québec	31-03-2018	Internet	19.99 \$
MasterCard Banque Nationale	31-03-2018	Internet	486.32 \$
Supérieur Propane	31-03-2018	Internet	2 243.20 \$
Banque Laurentienne - VISA	31-03-2018	Internet	284.24 \$
Le Service de la perception retraite Québec	31-03-2018	Internet	93.65 \$
Le Service de la perception retraite Québec	31-03-2018	Internet	1 503.44 \$
Fonds de Solidarité FTQ	31-03-2018	Internet	3 122.63 \$
Hydro-Québec	31-03-2018	Internet	1 970.76 \$
Revenu Québec	31-03-2018	Internet	361.56 \$
Revenu Canada	31-03-2018	Internet	5 240.12 \$
Revenu Canada	31-03-2018	Internet	1 132.25 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	31-03-2018	Internet	440.87 \$
Bell Canada	31-03-2018	Internet	2.85 \$
Bell Canada	31-03-2018	Internet	82.15 \$
Bell Canada	31-03-2018	Internet	540.94 \$
Hydro-Québec	31-03-2018	Internet	2 604.99 \$
Total payé			86 602.43 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous soumetts le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 20 avril 2018**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Amyot Gélinas, comptable	20-04-2018	9018	6 898.50 \$
Aquatech soc. de gestion de l'eau Inc.	20-04-2018	9019	1 590.97 \$
BMR Eugène Monette Inc.	20-04-2018	9020	486.09 \$
Camions d'Excellence Peterbilt Inc.	20-04-2018	9021	6 343.84 \$
CBM Informatique	20-04-2018	9022	491.40 \$
Centre de services partagés du Québec	20-04-2018	9023	86.00 \$
Chem Action Inc.	20-04-2018	9024	380.57 \$
COMAQ	20-04-2018	9025	934.75 \$
Contant Inc.	20-04-2018	9026	1 634.76 \$
Corporation des Fleurons du Québec	20-04-2018	9027	172.46 \$
Échec au crime	20-04-2018	9028	80.00 \$
Enseignes et lettrages des Laurentides	20-04-2018	9029	310.43 \$
L'Équipeur Commercial	20-04-2018	9030	95.98 \$
Fondation des écoles primaires	20-04-2018	9031	140.00 \$
Fortier Ford	20-04-2018	9032	94 155.33 \$
Fournitures de bureau Denis	20-04-2018	9033	691.96 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	20-04-2018	9034	3 952.93 \$
Journal Accès	20-04-2018	9035	1 199.19 \$
Loisirs Laurentides	20-04-2018	9036	80.48 \$
Martech Signalisation Inc.	20-04-2018	9037	192.59 \$
Machineries Saint-Jovite Inc.	20-04-2018	9038	776.90 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	20-04-2018	9039	3 469.48 \$
Municipalité de Piedmont	20-04-2018	9040	250.00 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	20-04-2018	9041	551.14 \$
Laurentides RE/Sources Inc.	20-04-2018	9042	128.53 \$
Photocopies Sainte-Adèle	20-04-2018	9043	29.03 \$
Prévost Fortin d'Acoust S.E.N.C.	20-04-2018	9044	3 329.17 \$
Sani-Dépôt	20-04-2018	9045	667.09 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-04-2018	9046	144.29 \$
Ville de Sainte-Adèle	20-04-2018	9047	455.76 \$
ATPA - Chapitre du Québec	20-04-2018	9048	293.19 \$

Total à payer

130 012.81 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière